

## **SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

### **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public Service Assainissement Non Collectif**

**Exercice 2024**

*Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le prestataire dans son rapport d'activité.*

---

# Sommaire

---

1	Caractérisation technique du service .....	4
1.1	Intervenants, Competence du service, territoire .....	4
1.2	Les dates clés du service .....	5
1.3	Les missions du prestataire .....	5
1.4	Les usagers concernées .....	5
1.5	L'activité du service .....	6
1.5.1	Vérification des installations .....	6
1.5.2	Diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes .....	6
1.6	Tarification du service .....	8
2	Les indicateurs de performance du service .....	9
3	Facture Type « eau-assainissement non collectif » .....	10
3.1	usager en assainissement non collectif ayant adhéré au service entretien .....	10
3.2	usager en assainissement non collectif contrôle seul .....	11

# 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 INTERVENANTS, COMPETENCE DU SERVICE, TERRITOIRE

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un syndicat intercommunal :

### **SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Siège social :** Hôtel de Ville de Fécamp

1, place du Général Leclercq  
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement non collectif sont, celles prévues dans l'article L2224-8 du CGCT et rappelées ci-dessous :

*« Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :*

*1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;*

*2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».*

*« Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »*

Le SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST assure les missions suivantes :

- + Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
- + Le contrôle de fonctionnement des installations
- + L'entretien des installations réhabilitées

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

LES LOGES	
COLLEVILLE	MANIQUERVILLE
CONTREMOULINS	SAINT LEONARD
CRIQUEBEUF EN CAUX	TOURVILLE LES IFS
EPRÉVILLE	TOUSSAINT
FECAMP	VATTETOT SUR MER
FROBERVILLE	YPORT
GANZEVILLE	GERVILLE

## 1.2 LES DATES CLES DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif a été **créé** par délibération le **23 juillet 2003**.

Le **règlement du service** a été adopté le **26 mars 2004**.

## 1.3 LES MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le marché de prestations prévoit les tâches suivantes :

- Contrôle diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes.
- Contrôle de bonne exécution des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non collectif.
- Information des usagers de l'existence et du fonctionnement des services apportés par le service public d'assainissement non collectif.
- Instruction des documents d'urbanisme adressés à la collectivité, pour ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non collectif.
- Contrôle périodique de fonctionnement des installations diagnostiquées.

## 1.4 LES USAGERS CONCERNÉES

Le service public d'assainissement non collectif concerne 1 489 installations.

LES LOGES	187		
COLLEVILLE	1	MANIQUERVILLE	100
CONTREMOULINS	32	SAINT LEONARD	245
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	TOURVILLE LES IFS	85
EPRÉVILLE	144	TOUSSAINT	22
FECAMP	273	VATTETOT SUR MER	152
FROBERVILLE	58	YPORT	33
<b>Gerville</b>	<b>60</b>		
<b>GANZEVILLE</b>	<b>89</b>		

## 1.5 L'ACTIVITE DU SERVICE

Les activités du service public d'assainissement non collectif.

### 1.5.1 Vérification des installations

#### 1.5.1.1 *Installations Neuves*

##### 1.5.1.1.1 Contrôles de bonne exécution

8 contrôles de bonne exécution ont été réalisé en 2023.

##### 1.5.1.1.2 Contrôle de conception aux nouvelles installations

Les vérifications préalables de conception concernent les installations à réaliser ou à réhabiliter. L'activité concerne les avis émis dans le cadre d l'instruction des documents d'urbanisme au stade des demandes de certificat d'urbanisme puis de permis de construire. Les avis émis en 2022 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

Vérification de conception 2024 : 12

#### 1.5.1.2 *Contrôle Réalisation sous maîtrise d'ouvrage privée*

Vérification d'exécution 2024 : 11

### 1.5.2 Diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes

Diagnostics périodiques	2024
Nombre de nouveaux dossiers	186
Nombre d'installations conformes	923
Nombre de dossiers avec liste de travaux à effectuer	158
Nombre de visites de diagnostic réalisées	1 081

186 contrôles ont été réalisés en 2024 dont :

- 147 bons fonctionnements
- 28 ventes
- 11 contrôles de bonnes exécutions
- 112 contrôles ont été classés comme infructueux

Ci-dessous vous trouverez le détail de ce taux de conformité par commune :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - détail par commune		2024
CRIQUEBEUF EN CAUX		75,0
EPREVILLE		88,9
FECAMP		17,2
FROBERVILLE		67,2
GANZEVILLE		68,5
GERVILLE		83,3
LES LOGES		79,1
MANIQUERVILLE		80,0
SAINTE LEONARD		70,6
TOURVILLE LES IFS		72,9
VATTETOT SUR MER		61,8
YPORT		20,6

ANCSR – Absence de non-conformité sans recommandations

ANCAR – Absence de non-conformité avec recommandations

NC – Non Conforme

NCDSP – Non conforme danger pour la santé des personnes

NCREA – Non conforme risque environnemental

ABS INSTAL – Absence d'installations

#### Annexe 1 Qualification des installations par commune

Commune/QUALIF	ANCSR	ANCAR	NON CONFORME	NCDSP	ABS D'INSTAL	infructueux	non renseigné	Total général
CONTREMOULINS	6	2	11	2	4		7	32
CRIQUEBEUF EN CAUX	2		4		2			8
EPREVILLE	56	12	60	4	7	1	4	144
FECAMP	20		27	4	6		216	273
FROBERVILLE	15	2	22	1	3	11	4	58
GANZEVILLE	23	5	33	5	10	5	8	89
GERVILLE	20	10	20	1	5		4	60
LES LOGES	45	29	74	5	21		13	187
MANIQUERVILLE	41	17	22	2	3	15		100
ST LEONARD	57	19	97	10	12	39	11	245
TOURVILLE LES IFS	19	9	34	4	8	10	1	85
TOUSSAINT	4	1	4	2	2		10	23
VATTETOT SUR MER	35	9	50	1	32	6	19	152
YPORT	1		6		2		25	34
Total général	344	115	464	41	117	87	322	1490

## 1.6 TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs du service se composent comme suit :

- ⊕ D'une redevance de fonctionnement du SPANC qui couvre les différentes charges liées aux missions de contrôles. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
  - Pour l'année 2024, sa valeur est inchangée, 41,32 euros/an et par abonné.
- ⊕ D'une redevance d'entretien réservée aux seuls volontaires ayant procéder à la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif son maîtrise d'ouvrage du SIAEPA. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
  - Pour l'année 2024, sa valeur est inchangée, 1,23€ Euros/par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

Pour un abonné n'ayant pas choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m<sup>3</sup>) :

Prix du service ANC	Montant Au 01/01/2025
	REDEVANCE CONTROLE (forfait)
Total	<b>41.32</b>
Prix du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	<b>0,344</b>

Pour un abonné ayant choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m<sup>3</sup>) :

Prix du service ANC	Volu me	Prix de base	Montant
			Au 01/01/2025
Part syndicale			
REDEVANCE CONTROLE (fixe)			41.32
REDEVANCE ENTRETIEN (proportionnelle)	120	1,23	147.60
Total			<b>188,92</b>
Prix du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>			<b>1,57</b>

Les données des comptes administratifs du SIAEPA présentent :

- ⊕ Les recettes suivantes pour la collectivité :

➤ 2024 : 57 461.32 €

- ⊕ Les amortissements suivants :

➤ 2024 : 0 €

## 2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20
Sur 20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20
Sur 30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30
Sur 30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Partiellement 5
Sur 20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non
Sur 10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

**L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 105.**

### 3 FACTURE TYPE « EAU-ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

#### 3.1 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AYANT ADHERE AU SERVICE ENTRETIEN

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025
Production et distribution de l'eau				
Part délégataire				
Abonnement			51.66	50.64
Consommation	120	1.2339	151.03	148.06
Part syndicale				
Abonnement			31,12	31,12
Consommation	120	0,3799	45.59	45.59
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0996	11.95	11.95
Organismes publics et TVA				
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	
TVA			17.47	15.80
Assainissement non collectif				
Service de contrôle				
Abonnement			41,32	41,32
Service entretien				
Consommation	120	1,23	147.60	147.60
<b>TOTAL</b>			<b>524.14</b>	<b>492.08</b>

## 3.2 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLE SEUL

<b>Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2023</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>
<b>Production et distribution de l'eau</b>				
Part délégataire				
Abonnement			51.66	50.64
Consommation	120	1.2586	151.03	148.06
Part syndicale				
Abonnement			31,12	31,12
Consommation	120	0,3799	41.40	45.59
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0996	11.95	11.95
<b>Organismes publics et TVA</b>				
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	
TVA			17.47	15.80
<b>Assainissement non collectif</b>				
Service de contrôle				
Abonnement			41,32	41,32
<b>TOTAL</b>			<b>376.54</b>	<b>344.48</b>